



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

DAKAR | 29 ET 30 NOVEMBRE 2014

AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

présenté à l'occasion du

XV^e Sommet de la Francophonie

FEMMES ET JEUNES EN FRANCOPHONIE :
VECTEURS DE PAIX, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT



DAKAR - 29 ET 30 NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION 8

PREMIÈRE PARTIE | Femmes et jeunes comme vecteurs de paix et de démocratie....9

A. Des avancées significatives mais de nombreux défis à relever

1. La persistance de stéréotypes et de comportements discriminants à l'égard des femmes et des jeunes.....9
2. Une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions.....9
3. Vulnérabilité et violences à l'égard des femmes et des jeunes particulièrement en situation de crise.....11

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables vecteurs de paix et de démocratie

1. Parité, sensibilisation et participation : trois outils pour une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles.....12
2. Une lutte accrue et efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles.....14
3. Renforcer l'implication et le rôle des femmes et des jeunes dans la résolution de conflit.....16

DEUXIÈME PARTIE | Femmes et jeunes : acteurs de développement.....17

A. Vers un développement inclusif et durable au bénéfice des femmes et des jeunes

1. Le nouveau cadre de développement post-2015.....17
2. Travail des enfants et faible employabilité des jeunes.....18
3. Une surreprésentation des femmes et des jeunes dans l'économie informelle.....19

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables acteurs de développement

1. Un meilleur accès à la santé pour les femmes et les jeunes.....20
2. Une éducation pour tous de qualité tournée vers le développement durable.....21
3. Favoriser l'autonomisation économique des femmes.....22
4. Favoriser l'emploi des jeunes.....23

CONCLUSION 25

AVANT-PROPOS



PAUL MCINTYRE
Sénateur canadien
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est une organisation interparlementaire composée de 81 sections réparties sur quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Ses actions visent à renforcer la coopération entre les parlements et les groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Elle contribue aussi au rayonnement de la langue française et à la connaissance réciproque des cultures d'expression française.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'APF engage et met en œuvre des actions dans le domaine de la coopération interparlementaire, du développement de la démocratie et de l'État de droit. Elle a fait de tout temps de la place des femmes et des jeunes un pivot central de son action et l'un de ses domaines prioritaires de propositions et d'interventions dans l'espace francophone.

A l'occasion du XV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, l'APF tient à réaffirmer avec conviction le rôle majeur des jeunes et des femmes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement dans l'espace francophone. La Francophonie parlementaire, avec l'appui de toute la Francophonie institutionnelle, s'est dotée en 2002 d'un Réseau des femmes parlementaires afin de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone. Le Réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires et, enfin et surtout, à contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant.

Parallèlement, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton, ont pris la décision de créer un Parlement francophone des jeunes (PFJ) et d'en confier sa mise en œuvre à l'APF. Depuis la création du PFJ, six éditions ont eu lieu et ont abouti à l'adoption des textes présentés aux chefs d'État et de gouvernement réunis aux Sommets. Cette simulation parlementaire permet non seulement de former de véritables citoyens responsables et de créer des liens forts entre les nouvelles générations, liens qui se poursuivent grâce aux nouvelles technologies, mais elle permet également de donner une voix à la jeunesse francophone en lui offrant un lieu d'expression de ses attentes et de ses aspirations. L'APF aide également ses sections membres à créer des Parlements nationaux de jeunes dans leur pays respectifs.

En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, statut qui lui est reconnu depuis 1997 par la Charte de la Francophonie, l'APF remet aux chefs d'État et de gouvernement, à chaque Sommet, un Avis et des recommandations politiques. Le présent Avis n'est pas un document descriptif et exhaustif sur les actions entreprises par la Francophonie parlementaire concernant les femmes et les jeunes, mais il ambitionne d'être l'expression d'un message politique fort des parlementaires francophones, proposant sur les deux thématiques retenues des recommandations précises et concrètes pour la Francophonie institutionnelle.



PAUL MCINTYRE



INTRODUCTION

Le XV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, qui se réunit les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal), est consacré au thème : « Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Les parlementaires francophones, réunis en Session plénière à Ottawa (Canada) en juillet 2014, ont fait du thème du Sommet celui de leur débat général. Chaque commission, réseau et section a ainsi pu proposer sa contribution dans une démarche inclusive et participative.

Le présent Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est donc directement issu des contributions et recommandations parlementaires de l'espace francophone.

À l'aube de l'adoption par la communauté internationale d'un nouveau cadre de développement, il est important que la Francophonie renforce sa réflexion concernant la mise en place d'un modèle de développement inclusif et durable, qui permettra aux femmes et aux jeunes de prendre enfin leur juste place.

La promotion de la participation des femmes et des jeunes au développement est une question de justice et de droits humains. Mais elle répond également à une préoccupation économique : il ne saurait y avoir de développement pérenne sans une pleine participation de plus de la moitié de l'humanité.

Par ailleurs, face aux crises que traversent certains États francophones, il est primordial que le rôle des femmes et des jeunes en tant que vecteurs de paix soit reconnu, défendu et promu. Les femmes et les enfants sont très souvent les premières victimes des crises et des conflits. Leur participation à la prévention et à la consolidation de la paix, de même qu'à la gouvernance démocratique, est impérative afin de mettre en place des conditions propices à une paix durable, condition préalable et nécessaire à tout développement.

PREMIÈRE PARTIE

Femmes et jeunes comme vecteurs de paix et de démocratie

A. Des avancées significatives mais de nombreux défis à relever

1. La persistance de stéréotypes et de comportements discriminants à l'égard des femmes et des jeunes

Depuis la prime enfance jusqu'à la vieillesse, la distinction du genre dans les définitions identitaires et les rôles sociaux invite chacun à légitimer une hiérarchisation entre les sexes. Les représentations sociales, les stéréotypes et les préjugés, véhiculés et diffusés notamment par les médias, sont omniprésents dans nos sociétés.

De la sphère familiale à l'école, en passant par la pratique sportive ou les loisirs, jusqu'au monde du travail et à la sphère politique et économique, cette hiérarchisation provoque des inégalités qui génèrent, dans tous les milieux sociaux, une violence multiforme à l'égard des femmes : violences physiques, violences sexuelles, violences économiques, violences morales, violences psychologiques...

De plus, en contradiction avec Pierre Corneille, il apparaît que même « aux âmes bien nées », la valeur doit souvent attendre le nombre des années. Les jeunes souffrent en effet d'un déficit de confiance de la part de leurs aînés les empêchant notamment de réussir leur intégration dans le monde professionnel.

2. Une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions

Les stéréotypes et les discriminations engendrent naturellement une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions.

Les femmes constituent plus de la moitié de la population mondiale et nul n'est besoin de rappeler le poids démographique des jeunes dans l'espace francophone et notamment sur le continent africain.

Force est d'ailleurs de constater que de nombreux mouvements politiques et sociaux à travers le monde ont été générés et entretenus par les jeunes : les exemples de mai 68 en France et, plus récemment, du printemps arabe l'ont bien démontré.

Et pourtant, tant les femmes que les jeunes sont largement sous-représentés au sein des institutions politiques, judiciaires et économiques. Ce sont pourtant ces institutions qui prennent chaque jour des décisions qui affectent le quotidien des jeunes et des femmes dans notre espace. Pour exemple, à l'échelle mondiale, seuls 5.9% des chefs d'État, 7.8% des chefs de gouvernement et 1 parlementaire sur 5 en moyenne sont des femmes.

Face à ce constat, de nombreux États francophones ont agi pour favoriser la candidature et l'élection des femmes à différents postes de la vie publique et politique en instaurant des mesures de discrimination positive à leur égard. Mis en place dans de nombreux parlements francophones, le système des quotas, qu'il soit légal ou volontaire, a permis des avancées significatives.

Six Assemblées francophones sont des exemples à suivre en matière de parité. Il s'agit de l'Assemblée nationale du Rwanda, du Conseil Général de la Principauté d'Andorre, du Sénat du Burundi, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'Assemblée nationale des Seychelles ainsi que de l'Assemblée nationale du Sénégal dont le taux de représentation des femmes est voisin des 50% (Rwanda : 63.8%, Andorre : 50%, Burundi : 46.3%, Fédération Wallonie-Bruxelles : 44.7%, Seychelles 43.8% et Sénégal : 43.3%)¹.

En créant le Réseau des femmes parlementaires en 2002, l'APF a voulu renforcer la place et le rôle des femmes, dans l'APF bien sûr, mais également dans ses parlements membres. Ce Réseau, qui vise à encourager les échanges d'expérience et à renforcer la solidarité entre les femmes parlementaires de l'espace francophone, permet par ailleurs aux députées et sénatrices d'apporter une approche de genre aux débats et actions de l'APF.

La Francophonie s'est également engagée, depuis le Sommet de Moncton en 1999, à prendre en compte les préoccupations de la jeunesse, en les mettant au cœur de ses actions. C'est pour répondre à cet engagement que le Parlement francophone des jeunes (PFJ), dont l'organisation a été confiée à l'APF, a vu le jour. Ce Parlement, qui se réunit habituellement tous les deux ans concomitamment à la session plénière de l'APF, rassemble des jeunes de 18 à 23 ans issus de l'ensemble des sections composant l'APF. Ces jeunes travaillent à la formulation d'avis sur diverses questions dont s'est saisie l'APF².

De surcroît, depuis 2002, l'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, toujours en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes. Cette aide supplémentaire poursuit un double objectif : renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres qui en sont dotées et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Les premiers bénéficiaires de cette expertise et de cet appui matériel de l'APF ont été le Niger, le Mali, le Gabon, le Burkina Faso, le Congo, le Bénin, le Sénégal et le Tchad. Les prochains concerneront le Cameroun, Haïti, la Mauritanie, le Togo et l'Arménie.

Si le bilan de ces programmes est extrêmement positif, ils ne sont cependant pas encore suffisants et variés pour répondre aux nombreuses demandes de notre jeunesse francophone en constante évolution. Voilà pourquoi l'APF développe toute une série d'actions sur les réseaux sociaux (page et groupe privé Facebook, site internet, et bientôt Twitter) pour offrir un lieu d'expression à la jeunesse francophone.

1. Tableau représentatif de l'état de la situation de la participation des femmes en politique au sein des parlements de l'APF.

2. Les six éditions du PFJ se sont tenues à Québec en 2001, à Niamey en 2003, à Bruxelles en 2005, à Libreville en 2007, à Paris en 2009 et à Abidjan en 2013.

3. Vulnérabilité et violences à l'égard des femmes et des jeunes particulièrement en situation de crise

La violence à l'égard des femmes et des filles est une manifestation de cette discrimination sexiste qui inhibe gravement les capacités des femmes à jouir des droits et des libertés découlant de l'égalité des sexes. Selon ONU-Femmes, la violence à l'égard des femmes constitue la violation des droits fondamentaux la plus généralisée dans le monde : une femme sur trois dit avoir subi de la violence physique et sexuelle à un moment de sa vie.

Ce sont d'ailleurs ces conclusions qui ont poussé les États francophones à adopter la « Déclaration francophone contre les violences faites aux femmes » ainsi que le « Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles », afin d'appuyer la mise en œuvre des engagements politiques des pays membres de l'OIF.

Malgré ces avancées législatives, il y a lieu de constater que la marche vers une véritable égalité des sexes se heurte toujours à deux obstacles principaux, à savoir le manque de mesures préventives et l'écart entre l'adoption de lois progressistes et leur mise en œuvre effective, c'est-à-dire entre l'égalité formelle et l'égalité réelle.

Dans les situations de conflit, les considérations d'âge et de sexe entrent également en ligne de compte : les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux ressources, au pouvoir et à la prise de décisions, avant, pendant et après les conflits. C'est ainsi que le programme d'action de la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes le souligne, «s'il est vrai que les communautés subissent toutes entières les conséquences des conflits armés et du terrorisme, les femmes et les petites filles sont particulièrement touchées en raison de leur place dans la société et de leur sexe».

Les femmes et les jeunes constituent de fait les couches les plus exposées dans les situations de guerre. Chefs de famille en l'absence des hommes, les femmes souffrent également des affres de la guerre quand le viol est utilisé comme arme de guerre. Les viols de guerre, outre le traumatisme et l'exil forcé qu'ils imposent aux victimes, sont également l'une des causes de la prolifération du VIH/sida. Les jeunes, quant à eux, sont instrumentalisés comme « enfants soldats » auxquels ont recours aussi bien certaines armées nationales que les rébellions. Ainsi, les guerres se décident sans eux et contre eux.

L'APF ne peut dès lors que déplorer cette double peine que subissent les femmes et les jeunes: alors qu'ils sont les principales victimes civiles des conflits, ils n'ont souvent aucun moyen de les prévenir, sont exclus des négociations visant à les régler et sont cantonnés à un rôle marginal dans le processus de reconstruction et de réconciliation postérieur aux conflits. L'absence générale des femmes et des jeunes aux postes de décisions, avant, pendant et après les conflits violents, renforce alors le fait qu'ils en soient victimes.

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables vecteurs de paix et de démocratie

1. Parité, sensibilisation et participation : trois outils pour une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles

Comment favoriser efficacement l'accès des femmes aux postes de décisions et de responsabilités ? Comment donner aux femmes politiques les mêmes chances que leurs collègues masculins pour accéder à une fonction électorale ?

Pour répondre à ces défis et atténuer les discriminations dont sont victimes les femmes, au Nord comme au Sud, les démocraties modernes ont mis en place le principe des quotas en politique.

Plus de 40 sections membres de l'APF appliquent déjà un quota légal ou volontaire au sein des partis politiques et au niveau des candidats à un scrutin afin d'augmenter la représentativité des femmes en politique.

Les quotas permettent aux femmes de surmonter les obstacles qui se présentent à elles du fait de leur genre et leur assurent une égalité des chances que nos sociétés modernes ne savent pour l'instant pleinement leur offrir. Les quotas ne sont pas pour autant une garantie d'élection : les femmes doivent faire campagne et remporter leur siège au même titre que tout autre candidat. Enfin, les quotas doivent s'accompagner d'autres mesures pour favoriser la représentation des femmes sur la scène politique. Et ces mesures consistent notamment en l'éducation des jeunes filles et des jeunes hommes pour donner, dès l'enfance, les principes d'une égalité de droit et de fait entre les sexes.

Toutefois, une parité limitée au monde parlementaire serait nettement insuffisante pour favoriser la représentation des femmes. Il est également nécessaire de voir cette discrimination positive étendue au pouvoir exécutif et judiciaire ainsi qu'à la sphère économique. Ainsi, afin de favoriser la présence de femmes aux postes de décisions dans le monde économique, des quotas ont par exemple été imposés progressivement au sein des conseils d'administration des grandes entreprises.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE la systématisation de quotas dans l'espace francophone pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle de citoyenne ;

DEMANDE aux chefs d'État et de gouvernement d'accentuer leurs actions en faveur de la discrimination positive, et ce notamment au sein du pouvoir exécutif, judiciaire et économique

APPELLE à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques publiques, notamment dans l'établissement des budgets publics et dans la conception des projets de développement.

Mais cette discrimination positive n'aurait qu'un impact limité si elle ne s'accompagnait pas d'une sensibilisation, dès le plus jeune âge, à la compréhension mutuelle, à la démocratie et à la résolution pacifique des conflits.

La formation et l'information doivent être plus globales comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant dans son article 29. Dispenser les savoirs de base ne suffit plus, l'école de qualité doit s'assurer du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, permettant la pleine réalisation du potentiel de tous.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE que les programmes scolaires de l'espace francophone intègrent l'étude de différentes thématiques comme l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres, la santé (dont l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et l'environnement ;

SOUHAITE souhaite l'allocation de fonds spécifiques pour la formation des responsables chargés de la construction de ces programmes ;

RAPPELLE l'importance de l'utilisation du français dans le processus éducatif en tant que vecteur de valeurs synonymes de paix et de démocratie.

En outre, il est nécessaire de promouvoir la participation des jeunes aux instances décisionnelles tant pour enrichir le débat que pour contribuer au renouvellement des personnes. S'exercer à argumenter et à respecter les règles du débat démocratique est nécessaire pour former une classe politique responsable et soucieuse de l'intérêt général. C'est l'objectif des actions de l'APF que de fortifier chez les jeunes la culture des pratiques politiques et citoyennes.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réjouit de la création et du lancement officiel de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones, à laquelle participent les représentants du Parlement francophone des Jeunes. Cette volonté fédératrice donnera à n'en pas douter une plus grande voix à la jeunesse francophone et fera d'elle un interlocuteur privilégié de la Francophonie. Elle devrait également permettre de renforcer les synergies entre les actions de la jeunesse de l'OIF et de l'APF.

Enfin, l'APF prévoit de créer un programme « jeunes pousses » dans les parlements francophones. Ce dernier permettrait de transmettre des compétences aux jeunes parlementaires mais également de les sensibiliser aux problématiques francophones, de les aider à se constituer un réseau international et de créer entre eux une solidarité francophone.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement francophones d'accentuer leur soutien politique et financier aux différentes organisations fédératrices de la jeunesse francophone et notamment au Parlement francophone des jeunes, aux Parlements nationaux de jeunes ainsi qu'à la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones.

2. Une lutte accrue et efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles

Recommandations

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, l'APF :

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de prendre les mesures suivantes pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles :

- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre et notamment lors des conflits et des catastrophes naturelles ;
- lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles ;
- initier des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
- améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
- mettre fin à l'impunité pour les auteurs de ces violences ;
- assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
- sensibiliser leur population sur le sujet.

Consacré et défendu dans les traités internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence contre les femmes de 1993 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, le droit des femmes à vivre à l'abri de la violence s'inscrit aujourd'hui comme thème prioritaire à l'agenda des instances internationales.

À l'occasion des négociations internationales portant sur la commémoration du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que sur le programme de développement post-2015 des Nations unies, ONU-Femmes, de concert avec l'OIF, plaide pour l'inclusion de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles comme domaine d'action fondamental. Ainsi, les Objectifs de développement durable, en tant que nouveau cadre universel normatif, devraient mettre l'accent sur l'adoption de mesures concrètes, au moyen de cibles et d'indicateurs sexo-spécifiques, afin d'éliminer la violence et les conséquences néfastes qui lui sont liées.

Les travaux entrepris par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF sont au diapason des grands enjeux internationaux actuels et témoignent de son engagement actif en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Par le passé, le Réseau a fréquemment étudié la violence sous divers angles. Récemment, il s'est engagé, dans le cadre de la Déclaration de Québec, à poursuivre le travail de mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing. La Déclaration de Québec exhorte également les parlements et gouvernements du monde à prendre les mesures nécessaires, telles qu'énumérées ci-haut dans la recommandation, afin de mettre un terme à la violence basée sur le genre. Enfin, le Réseau s'emploie activement, depuis 2004, à promouvoir la CEDEF et encourage les États de la Francophonie qui ont émis des réserves à les lever.

Bien des défis restent encore à relever pour mettre fin à la violence perpétrée à l'égard des femmes et des filles. L'APF demande dès lors aux États de la Francophonie d'agir rapidement afin que les femmes et les filles puissent jouir de la sécurité et de la justice et renforcer leurs rôles en tant que véritables leviers de paix.

3. Renforcer l'implication et le rôle des femmes et des jeunes dans la résolution de conflit

L'APF estime que les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle majeur dans la prévention et le règlement des conflits, et reconnaît qu'ils peuvent favoriser la reconstruction après un conflit et contribuer à la consolidation de la paix.

Donner aux femmes et aux jeunes des moyens d'agir dans les situations de conflit contribuerait à prévenir la violence à leur encontre, qui se manifeste par des crimes comme notamment le viol de femmes et de jeunes filles, la grossesse forcée, l'esclavage sexuel et l'enrôlement d'enfants soldats.

Le Réseau des femmes parlementaires a entrepris deux missions de prise de contact et d'information dans des pays en sortie de crise (Tunisie, décembre 2011 et Côte d'Ivoire, décembre 2012). Ces dernières ont permis de créer une synergie entre parlementaires et représentantes de la société et d'ouvrir un dialogue sur le rôle des femmes dans la résolution de conflit.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

APPELLE les gouvernements francophones à intégrer une perspective de réhabilitation des droits des femmes et des jeunes dans toutes les actions de consolidation de la paix ;

INVITE les États et gouvernements francophones à renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les instances locales, nationales et internationales consacrées au règlement des conflits ;

INVITE les États et gouvernements francophones à financer durablement les organisations non gouvernementales féminines et de jeunesse œuvrant pour la paix ;

RECOMMANDE aux gouvernements francophones d'encourager les recherches consacrées aux activités des femmes et des jeunes en faveur de la paix et à leur influence sur les processus de paix, et à s'en inspirer pour l'élaboration des politiques nationales et régionales ;

INCITE à intégrer davantage les questions de parité entre les sexes dans les opérations en faveur de la paix, ainsi que dans les programmes de formation destinés au personnel militaire, pour que le respect des femmes devienne une évidence.

DEUXIÈME PARTIE

Femmes et jeunes : acteurs de développement

A. Vers un développement inclusif et durable au bénéfice des femmes et des jeunes

1. Le nouveau cadre de développement post-2015

À un an de la date butoir de 2015, les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au sein de l'espace francophone sont remarquables.

Ainsi, les résultats les plus significatifs qui ont été enregistrés concernent la diminution significative du taux de pauvreté. De plus, la scolarisation dans l'enseignement primaire a connu une progression notable dans de nombreuses régions. Les progrès sont également très importants au niveau de la réduction de la mortalité infantile et du taux de mortalité maternelle. Par ailleurs, en matière d'environnement durable, l'accès à l'eau s'améliore grâce aux différentes interventions mises en œuvre⁴.

Néanmoins, force est de constater que ces progrès demeurent encore inégaux entre pays mais aussi au niveau national, entre catégories sociales, entre zones urbaines et zones rurales mais également entre hommes et femmes.

En ce qui concerne l'égalité femme-homme, la marge de progression reste considérable dans de nombreux pays. On constate en effet que les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes et de lutte contre la mortalité maternelle sont actuellement menacés par une vague de conservatisme qui remet en question l'universalité des droits des femmes. Par ailleurs, si l'éducation pour tous enregistre des résultats très encourageants, y compris dans les pays en développement d'Afrique subsaharienne, le défi lui-même évolue dans la mesure où l'élargissement de l'accès à l'éducation à des publics plus fragiles entraîne une baisse de niveau, plaçant ainsi la qualité de l'éducation au centre des préoccupations.

Considéré par la communauté internationale comme l'un des principaux chantiers inachevés des OMD, l'APF considère que l'accès à une éducation de qualité doit être traité comme une priorité dans le cadre des négociations entourant le programme de développement-2015.

4. Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2013.

En effet, la pauvreté des ménages empêche encore trop souvent nombre d'enfants de fréquenter l'école et incite les jeunes à l'abandonner pour intégrer le marché du travail. En outre, la malnutrition, la pénurie d'enseignants qualifiés et la mauvaise qualité des environnements d'apprentissage constituent encore d'importantes barrières à l'accès à une éducation de qualité. De plus, les filles sont confrontées à des discriminations sexistes qui limitent considérablement leur droit à l'éducation et la qualité de la formation qu'elles reçoivent, se traduisant ainsi par des taux de scolarisation plus faibles et des taux d'abandon scolaire plus élevés.

Se basant sur ce constat, le nouveau programme de développement post-2015 devra donc éviter les écueils rencontrés par le cadre des OMD et renforcer la priorité accordée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tout en mettant l'accent sur le respect des droits des femmes. Dans cette perspective, ONU-Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie, se sont prononcées conjointement en faveur du maintien et du renforcement d'un objectif spécifique dédié à l'égalité des genres, aux droits des femmes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que l'adoption d'une approche transversale du genre qui se traduit par des cibles et des indicateurs sexo-spécifiques visant les fondements structurels des inégalités entre les sexes, dans les autres objectifs du programme de développement post-2015.

En adéquation avec la position plaidée par ces instances internationales, l'APF s'est d'ailleurs également prononcé en faveur d'une approche intégrant l'égalité femme-homme, le respect des droits et l'autonomisation des femmes dans les Objectifs mondiaux en faveur du développement durable (ODD).

2. Travail des enfants et faible employabilité des jeunes

L'accès à l'éducation pour tous et le travail des enfants sont des thématiques intrinsèquement liées qui doivent donc être traitées conjointement.

En effet, le travail des enfants est une réalité dans de nombreux pays francophones et ce malgré l'adoption par de nombreux États de législations interdisant ou apportant des mesures restrictives sévères à l'emploi ou au travail des enfants. Selon l'UNICEF, il y a toujours 158 millions d'enfants âgés entre 5 et 14 ans qui travaillent, c'est-à-dire un enfant sur six dans le monde.

Le travail des enfants perpétue le cercle vicieux de la pauvreté et les empêche d'acquérir les compétences et l'éducation nécessaires à l'amélioration de leur avenir. Par ailleurs, l'impact de ce travail dépasse largement le cadre de l'enfance. En effet, de nombreuses études ont prouvé qu'il rejaillit dans la majorité des cas sur l'économie nationale, se traduisant par des baisses de compétitivité, de productivité et de revenus potentiels.

Parallèlement au fléau que représente le travail forcé des enfants, l'emploi des jeunes, clé de la stabilité et du développement économique à long terme des économies, reste bien souvent lettre morte dans l'espace francophone. Les taux de chômage des 15-25 ans sont actuellement très élevés dans l'espace francophone en général, et ce au Nord comme au Sud.

Si ce taux élevé de chômage et de sous-emploi parmi les jeunes peut s'expliquer dans certaines régions par l'évolution démographique, une grande partie des difficultés relatives à l'emploi des jeunes s'explique aussi par la dynamique du marché du travail et par ses opportunités. La facilité plus ou moins grande avec laquelle les jeunes trouvent un emploi et l'efficacité de leurs recherches dépendent également du degré de préparation du marché du travail pour les intégrer et de leur propre niveau de préparation pour s'y insérer. Par ailleurs, l'instabilité politique ainsi que des environnements économiques difficiles peuvent également expliquer ces taux alarmants.

Considérant que la question de l'emploi des jeunes sera un des défis majeurs que la Francophonie aura à relever ces prochaines années, l'APF estime qu'une approche globale doit être adoptée et que des modèles de croissance inclusive doivent majoritairement être adoptés.

3. Une surreprésentation des femmes et des jeunes dans l'économie informelle

Des millions de femmes travaillent aujourd'hui dans l'espace francophone mais occupent bien souvent des emplois informels, de faible qualité, moins bien payés et plus précaires que les emplois occupés par les hommes. La majorité des femmes travaillant dans l'économie informelle le font parce qu'il leur est difficile de trouver un autre emploi ou de monter une entreprise dans l'économie formelle. L'exemple historique des Nana Benz au Togo dans le commerce des pagnes fait encore cas d'école.

Ce constat est le même pour les 15-25 ans, surtout dans les pays du Sud comme l'indique les conclusions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui, dans une étude de 2011, estime que malgré la croissance d'une population jeune de plus en plus éduquée, « le faible rythme de création d'emplois dans l'économie formelle et la persistance de la faible productivité et du sous-emploi dans le secteur informel ont empêché l'Afrique de profiter du dividende démographique ».

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables acteurs de développement

Face aux différents constats tels qu'énoncés précédemment, l'APF a décidé de mettre en avant 4 domaines d'interventions prioritaires, à savoir : l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité pour tous, l'autonomisation économique des femmes et l'emploi des jeunes.

1. Un meilleur accès à la santé pour les femmes et les jeunes

La santé, telle que décrite par l'OMS, à savoir un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité⁵, représente un enjeu vital dans la protection et la préservation de l'humanité, notamment chez les jeunes et les femmes.

La santé dans cette acception large est l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Elle est par ailleurs une condition préalable au bien-être et à la qualité de la vie tout comme l'est également le droit à l'eau et à l'assainissement⁶. Elle est un critère qui permet de mesurer les progrès accomplis vers la réduction de la pauvreté, la promotion de la cohésion sociale et l'élimination des discriminations.

La santé joue à la fois sur la croissance économique - par le biais de l'élévation de la productivité du travail qu'induit une amélioration de l'état de santé - et sur le développement humain lui-même - par l'extension du domaine des choix individuels qu'un meilleur état de santé permet.

De plus, les jeunes et les femmes sont des catégories particulièrement vulnérables face à la pandémie du VIH/sida, qui a une incidence déplorable certaine sur le développement, principalement des pays du Sud.

Face à ces observations, l'APF considère que l'action pour la santé doit nécessairement passer par une intervention globale sur l'environnement physique et social et sur les conditions de vie en général.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

DEMANDE d'intégrer la dimension santé dans son acception large, dans toutes les politiques publiques, en prenant plus particulièrement en compte les spécificités des deux catégories sociales que représentent les femmes et les jeunes ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement d'intégrer les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé et d'hygiène dans les politiques et de les budgétiser de manière systématique.

5. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin -22 juillet 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États.

6. Résolution A/RES/64/292.

2. Une éducation pour tous de qualité tournée vers le développement durable

Les conclusions concertées des consultations internationales, menées par l'UNICEF dans le cadre du nouveau programme de développement post-2015, témoignent d'un large consensus selon lequel l'accès à l'éducation pour tous doit s'accompagner d'une éducation inclusive de qualité. La qualité de l'éducation doit constituer une priorité essentielle dans tout cadre pour l'après-2015.

L'accès à l'enseignement secondaire et aux études supérieures est aussi essentiel pour lutter contre les inégalités, sachant qu'il est souvent limité aux privilégiés, et porte préjudice aux filles et aux femmes en particulier. Le défi pour le programme de développement consiste dès lors à adopter une approche axée sur l'égalité des sexes afin de lutter contre le décrochage scolaire et d'assurer l'accès égalitaire à une éducation de qualité.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE recommande aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'accès des femmes et des jeunes à une éducation de qualité soucieuse d'égalité et d'équité, et de lutter contre l'abandon scolaire ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de mettre en place des mesures concrètes pour assurer un enseignement de qualité de la langue française dans tous les pays francophones et notamment dans ceux où elle n'est pas langue officielle ;

INVITE les chefs d'État et de gouvernement à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont adoptés en signant la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ;

DEMANDE enfin aux chefs d'État et de gouvernement d'agir pour donner aux populations francophones un accès de qualité à internet et aux nouvelles technologies en tenant compte des difficultés économiques et de gouvernance.

3. Favoriser l'autonomisation économique des femmes

L'APF s'est engagée depuis de nombreuses années à faire de l'autonomisation économique des femmes un enjeu transversal et prioritaire dans les cadres législatifs des États francophones.

Cette autonomisation passe tout d'abord par des campagnes d'alphabétisation mais également par la formation professionnelle. En effet, si l'accès des femmes à l'éducation constitue un droit humain élémentaire, il représente également un moyen de lutte contre la pauvreté des États. Intégrées au marché du travail formel et dans la vie économique de leur pays, les femmes contribuent à la productivité et luttent ainsi contre la pauvreté des familles, rappelant ainsi la célèbre expression congolaise : « éduquer une femme, c'est éduquer une nation. »

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE que des campagnes de sensibilisation ciblées et un effort financier particulier soit consacré au renforcement de l'accès des femmes à l'alphabétisation, à l'éducation, notamment en ligne, et à la formation professionnelle ;

ENCOURAGE les institutions des États francophones à mettre en place des programmes visant à développer l'entrepreneuriat des femmes et à faciliter leur accès aux ressources nécessaires pour y arriver ;

RECOMMANDE la mise en œuvre d'initiatives visant notamment à abattre les obstacles socioculturels et légaux liés à la progression économique des femmes⁷.

7. Résolution sur l'autonomisation économique des femmes adoptée en 2012 à Bruxelles.

4. Favoriser l'emploi des jeunes

L'éducation, la formation professionnelle adaptée à la demande économique et l'entrepreneuriat offrent des solutions au problème de l'emploi chez les jeunes. Les actions pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle impliquent toutefois une parfaite coordination entre les différents partenaires sociaux tels que les pouvoirs publics, le patronat, les syndicats, les établissements d'enseignement, la société civile et les associations. Dans ce domaine, l'émergence d'associations de jeunes gérées par les jeunes doit être particulièrement favorisée afin que celles-ci puissent être consultées et amenées à jouer un rôle important lors de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre. La concertation et les initiatives décentralisées doivent également être encouragées. Ces facteurs qui supposent un renforcement des assises démocratiques des sociétés ont une influence décisive sur les résultats des politiques et des actions entreprises.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

ENCOURAGE donc les États, les gouvernements et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'OIF et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation en alternance⁸ en particulier ;

DEMANDE aux États et gouvernement de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

INVITE toutefois les États et gouvernement de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

EXHORTE les États et gouvernement, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

8. Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes adoptée à Ottawa en juillet 2014.



CONCLUSION

Le présent Avis consigne les principales recommandations émises par les parlementaires francophones sur le thème du XV^e Sommet de la Francophonie de Dakar « Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Par cette contribution, l'APF a voulu insuffler une perspective parlementaire dans les grands débats qui animent actuellement l'espace francophone. Ce point de vue nous apparaît essentiel, car les députés et les sénateurs, en tant que représentants des populations, constituent le lien démocratique privilégié entre les institutions et les peuples francophones.

Par delà son statut d'Assemblée consultative, l'APF, nous l'avons rappelé par de nombreux exemples, a développé une action militante en faveur des femmes et des jeunes et a contribué fortement dans les parlements de l'espace francophone à la promotion des droits et des libertés, au respect de l'égalité des genres et à l'inclusion citoyenne de la jeunesse. Elle s'engage aujourd'hui à continuer et à renforcer ses actions.

Convaincue qu'il existe un lien étroit entre la présence d'institutions parlementaires efficaces et l'existence d'une société dynamique et ouverte, l'APF met en œuvre, en étroite collaboration avec l'OIF, différentes mesures visant à renforcer la démocratie parlementaire dans l'espace francophone. La qualité de ces actions repose en grande partie sur les contributions financières versées par l'OIF à l'APF, contributions, au demeurant, fort modestes, puisqu'elles ne représentent à ce jour qu'à peine 1% du budget de fonctionnement global de la Francophonie. Au terme de cet avis, il nous semble important de rappeler qu'il est primordial que la Francophonie continue son engagement en faveur des parlements francophones et appelle aux développements des synergies entre exécutif et législatif pour la défense et la promotion des valeurs universelles auxquelles les peuples francophones aspirent. Nous appelons en conséquence les Chefs d'État et de gouvernement à maintenir et renforcer ce partenariat fructifiant.

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:
apf.francophonie.org

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : info@apf-fr.org

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>